

## MODIFICATIONS DE MELUSINE LIVE ENTRE LES VERSIONS 2019.00 ET 2020.00

La version 2020.00, que vous trouverez en téléchargement, apporte les modifications décrites ci-après. Si vous possédez déjà une version dont le numéro est supérieur à 2019.00, il est possible que vous ayez déjà certaines de ces modifications.

Un document ayant déjà été diffusé avec les versions 2019.50 et supérieures, nous avons classé les modifications en deux parties.

### Modifications entre les versions 2019.00 et 2019.50.

#### ➤ **Ajout de la remise indexation.**

Dans certains départements, il faut appliquer un taux de remise indexation en plus d'appliquer le taux de remise conventionnelle. Il a donc été ajouté un taux de remise indexation dans les conventions remises, dans la même fenêtre que les taux de remise. Si la convention du département ne prévoit pas de remise indexation, il faut laisser ce taux à 0%.

Lors du calcul de la facture, le logiciel applique ce taux de remise indexation avant d'appliquer le taux de remise conventionnelle.

#### ➤ **Possibilité de paramétrer trois tarifs.**

Sur un tarif taxi (Menu « Constantes », onglet « Facturation »), lorsqu'on coche la case « J'utilise plusieurs tarifs » le logiciel permettait de saisir deux tarifs, on peut maintenant en saisir trois.

Lors de la saisie d'une facture, dans l'onglet « Transport », on peut donc, maintenant, choisir entre les tarifs 1, 2 ou 3.

#### ➤ **Possibilité de ne pas appliquer certaines remises sur un tarif.**

Sur un tarif taxi (Menu « Constantes », onglet « Facturation »), il y a trois nouvelles zones qui permettent de ne pas appliquer un ou plusieurs des taux de remise (conventionnelle, simultanée ou indexation) sur la facture quand on utilise ce tarif. Ces zones peuvent avoir des valeurs différentes sur les deux ou trois tarifs si on a plusieurs tarifs.

#### ➤ **Possibilité d'appliquer ou pas la remise pour transports simultanés sur certains prix.**

Sur la convention remise (Menu « Constantes », onglet « Convention »), il y a trois nouvelles zones qui permettent de dire si on veut appliquer ou pas la remise pour transports simultanés sur les forfaits pour trajets courts, les forfaits supplément et les péages.

#### ➤ **Ajout de la date du transport dans la liste de recherche des factures définitives.**

Lorsqu'on veut consulter une facture définitive ou annuler une facture définitive par un avoir, on peut obtenir la liste des factures définitives existantes pour rechercher celle que l'on veut. Dans cette liste, il a été ajouté une colonne contenant la date du transport correspondant, ou du dernier transport dans le cas des séries.

#### ➤ **Nouvel imprimé : Attestation de service fait.**

Le modèle national de convention taxi comporte une annexe 4 qui définit un modèle de document qui sert d'attestation de service fait. Cette annexe a été reprise dans les conventions taxis de nombreux départements. Certains départements demandent aux taxis de fournir ce document avec les factures. Bien que ce document doive contenir la signature de la personne transportée, certains taxis nous ont demandé de l'imprimer à partir du logiciel.

Après l'impression de la facture et, éventuellement, de l'annexe à la facture, le logiciel peut proposer d'imprimer cette attestation de service fait. Pour qu'il propose cette impression, il faut avoir coché la case « Cocher cette case pour imprimer l'attestation de service fait » dans l'onglet « Impression » des « Constantes ».

➤ **Adaptation des annexes à la facture des nouvelles conventions.**

Les nouvelles conventions de certains départements ont apporté des modifications aux annexes à la facture. Les annexes à la facture des départements suivants ont été adaptées aux nouvelles conventions : Corrèze, Côte d'Or, Côte d'Armor, Finistère, Ile et Vilaine, Indre, Indre et Loire, Landes, Loire Atlantique, Lot, Saône et Loire, Savoie, Haute Savoie, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

L'imprimé facture taxi des Yvelines a été adapté à la nouvelle convention de ce département.

➤ **Modification du fichier télétransmis aux organismes en version 06/2007.**

Si vous télétransmettez des fichiers au format 06/2007 (sélection en-dessous de l'organisme sur la fenêtre d'information du client), le contenu de ce fichier a été adapté à la demande des CPAM. Nous télétransmettons, dans ce fichier, le contenu de la nouvelle zone distance parcourue.

La télétransmission au format 06/2005 n'envoie aucune information sur les transports alors que la télétransmission au format 06/2007 envoie les informations sur les transports (dates, heures et lieux de départ et d'arrivée, ainsi que les conducteurs et véhicules et d'autres informations des allées et retours de tous les transports).

➤ **Recherche du fichier de télétransmission dans lequel une facture a été transmise.**

Dans la fenêtre du journal de télétransmission, il est maintenant possible de rechercher dans quel fichier une facture a été télétransmise. Pour cela, il faut saisir le numéro de la facture recherchée dans la zone correspondante en bas de la fenêtre puis cliquer sur la loupe qui est à côté de cette zone. Le logiciel positionne le curseur sur la ligne du fichier correspondant dans le tableau et affiche la liste des factures contenues dans ce fichier.

Cette recherche ne fonctionne pas si la facture en question a été rejetée dans le menu « Rejeter une facture » depuis sa télétransmission.

➤ **Duplication en provisoire de la facture annulée par un avoir.**

Lorsqu'on demande d'annuler une facture définitive par un avoir, après avoir fait l'avoir, le logiciel propose de créer une facture provisoire identique à la facture définitive annulée. Ce qui évite, si l'on doit refaire la facture en la corrigeant, de la re-saisir en entier, il suffit d'aller ensuite en consultation ou modification d'une facture existante et de choisir la dernière facture provisoire, puis de modifier les informations erronées, et de la valider en définitive.

Cette méthode n'est pas utilisable si l'information erronée est la date de naissance ou le rang de naissance de la personne transportée ou le numéro de sécurité sociale de l'assuré. En effet, ces zones ne sont pas modifiables même sur une facture provisoire.

➤ **Possibilité de solder les factures jusqu'à une date donnée.**

Dans le menu « Utilitaires », un nouveau sous-menu « Solder les factures » a été ajouté pour passer automatiquement des règlements pour solder les factures jusqu'à une date donnée. Cette fonction a été ajoutée pour les utilisateurs qui ont le logiciel depuis un certain temps et qui ne géraient pas les règlements et qui veulent commencer à les gérer. En effet, dans ce cas, il faut solder toutes les anciennes factures pour qu'elles n'apparaissent plus dans les impayées.

Lorsqu'on demande cette fonction, le logiciel affiche une fenêtre dans laquelle on doit saisir la date des factures jusqu'à laquelle on veut les solder et la date qui doit être donnée à ces règlements.

Le logiciel passe les règlements en direct à la date spécifiée.

➤ **Gestion de la C2S (Complémentaire Santé Solidaire).**

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, la CMU et les ACS vont être regroupées sous le nom de C2S. Les personnes avec une ACS ne passeront en C2S que lors du renouvellement, la transition va donc se faire progressivement, on aura donc la coexistence des trois sigles encore pendant un certain temps. La C2S est gérée exactement comme la CMU.

Lors de la saisie de la facture, dans la complémentaire, il faudra mettre la complémentaire C2S, mais seulement lorsque PEC+ signalera le changement.

Les séries en cours à la date du basculement, dans les fichiers de la sécurité sociale, de CMU ou ACS à C2S pour l'assuré concerné, devront être éclatées en deux factures, une avec la complémentaire CMU ou ACS et l'autre avec la complémentaire C2S.

➤ **Accès à l'aide et aux évolutions du logiciel.**

Le « ? » en haut à droite de la fenêtre du menu principal permet d'avoir les informations sur la version du logiciel. Il a été ajouté des boutons sur cette fenêtre d'informations. Un de ces boutons permet d'accéder à l'aide complète du logiciel, les autres boutons permettent d'accéder à l'affichage d'un fichier PDF contenant les évolutions du logiciel entre une version et la version précédente.

**Modifications entre les versions 2019.50 et 2020.00.**

➤ **Télétransmission suivant le cahier des charges 06/2007.**

Par défaut, la télétransmission se fait maintenant suivant le cahier des charges 06/2007 pour respecter la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et le chapitre 7.1 de la convention des taxis de 2019.

Cette version du cahier des charges nécessite de renseigner obligatoirement le nombre de kilomètres parcourus à l'aller et au retour du transport ainsi que les codes INSEE des communes de départ et d'arrivée.

D'autre part, cette version du cahier des charges interdit de mettre plus de 36 trajets (18 transports Aller-Retour) sur une même facture. Si une série fait plus de 18 transports, il faudra donc l'éclater en plusieurs factures.

➤ **Forfaits trajets courts, supplément et TPMR dans les transports en série.**

Dans l'onglet « Transport série » de la saisie de la facture, il y a un nouvel icône (un crayon sur une feuille de papier) à côté de la machine à calculer, qui permet de consulter et modifier les forfaits pratiqués sur le transport si ceux-ci sont différents des forfaits pratiqués sur le premier transport de la série.

Cette fenêtre contient aussi la coche TPMR pour dire si ce transport est fait en TPMR. Si le premier transport est un aller-retour avec un forfait TPMR seulement sur l'aller et si, dans la série, on fait un retour simple, la coche ne sera pas mise automatiquement sur ce transport, il faudra utiliser cette fonction pour la mettre.

➤ **Adaptation des annexes et factures des nouvelles conventions.**

Il a été ajouté l'annexe de la Haute Vienne dans sa version 12/2019.

La facture des Yvelines a été adaptée au nouveau taux de 2020.

➤ **Recherche d'un client par le prénom.**

Dans la liste de choix des personnes transportées, il a été ajouté une loupe en haut de la colonne prénom afin de pouvoir faire une recherche du client sur le prénom.

➤ **Date d'accident de travail ou numéro d'accident.**

Dans les versions précédentes du logiciel, en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, dans l'onglet « Exonération » de la saisie de la facture, il fallait obligatoirement mettre la date et le numéro de l'accident ou maladie. Maintenant, il suffit de mettre soit la date, soit le numéro de l'accident de travail ou maladie professionnelle, les deux ne sont pas obligatoires.

REMARQUE : Si l'appel à PEC+ a été fait sur l'onglet « PEC+ », la date ou le numéro d'accident de travail ou maladie professionnelle, saisis dans cet onglet, sont automatiquement reportés dans l'onglet « Exonération ».

➤ **Nouvelles éditions.**

Du fait que la date de la facture est obligatoirement la date du jour de facturation, il nous est paru nécessaire de prévoir trois nouvelles listes. La première de ces listes nous a tout particulièrement été demandée pour faire la demande d'aide COVID 19.

Ces trois nouvelles listes sont accessibles à partir du menu « Editions ».

- L'édition des transports chiffrés donne la liste de tous les transports dont la date de transport est dans la fourchette de dates demandée (alors que l'édition des ventes donne la liste des factures dont la date de facture est dans la fourchette demandée). Cette liste, qui peut être consultée à l'écran ou imprimée, donne le montant qui sera facturé pour chaque transport et le total de la période.
- L'édition des transports non facturés à une date, donne la liste, avec le montant, de tous les transports dont la date de transport est avant ou le jour de la date saisie et dont la date de la facture correspondante est après la date saisie. En comptabilité, à la clôture de l'exercice comptable, cela s'appelle soit les travaux en cours, soit les travaux non facturés, soit les travaux à facturer.
- L'édition des factures non réglées à une date, donne la liste, avec le montant, des factures dont la date de facture est avant ou le jour de la date saisie et dont le règlement est soit pas encore saisi, soit saisi avec une date de règlement supérieure à la date saisie. Cette liste n'est accessible qu'avec la version « avec règlements » du logiciel Mélusine Taxi Live et n'est utilisable que si on saisit la totalité des règlements dans le logiciel Mélusine Taxi Live. En comptabilité, à la clôture de l'exercice comptable, cela s'appelle le dû client.

➤ **Mots de passe des adresses mail de télétransmission cachés.**

Tous les mots de passe saisis dans le logiciel sont maintenant cachés, y compris ceux de l'adresse de télétransmission saisie dans les constantes.

Pour rappel, les zones de mots de passe affichent des points à la place des caractères, mais il est possible de voir les caractères du mot de passe en maintenant le clic gauche de la souris appuyé sur l'œil qui est à droite de la zone.

D'autre part, le mot de passe de l'adresse de télétransmission a été allongé à 30 caractères maximum au lieu de 15 précédemment.

➤ **Nouveaux justificatifs d'exonération du ticket modérateur.**

En préparation de SEFi (facture dématérialisée), il a été ajouté de nouveaux justificatifs d'exonération du ticket modérateur dans la liste déroulante des justificatifs d'exonération de l'onglet « Exonération » de la saisie des factures.

Ces nouveaux justificatifs d'exonération sont :

- Hospitalisation avec acte coûteux (HAC).
- Transfert d'hôpital suite à un premier acte coûteux (THAC).
- Transfert en vue d'un traitement mieux adapté (TRA).

Ces trois motifs existent aussi pour le régime spécial Alsace Moselle.

Si vous utilisez un de ces motifs d'exonération, il sera imprimé sur la facture, mais, dans le fichier de télétransmission, il sera converti en 10-3 (soins particuliers), car ces codes ne sont pas prévus dans la télétransmission B2.

➤ **Affichage du numéro d'avoir correspondant dans la liste de sélection des factures.**

Sur le menu obtenu à partir du menu facture, si l'on choisit de consulter ou modifier une facture ou d'annuler une facture définitive par un avoir, on peut sélectionner la facture dans une liste obtenue par la loupe. Dans cette liste, il a été ajouté une colonne contenant le numéro d'avoir qui annule la facture si celle-ci a été annulée par un avoir.

➤ **Possibilité de mettre le nom des autres personnes en cas de transports simultanés.**

Lors du transport de plusieurs personnes en même temps, certains organismes demandent de mettre sur chaque facture le nom des autres personnes transportées simultanément.

L'icône placé à droite du nombre de malades, dans les onglets « Transport » et « Transport série » de la saisie de la facture, permet d'afficher une nouvelle fenêtre dans laquelle on peut saisir le nom des autres malades transportés en même temps que celui pour lequel on est en train de faire la facture.

➤ **Nombre de suppléments TPMR dans le cas d'un Aller-Retour en A ou B.**

Dans le cas d'un transport Aller-retour effectué en tarif A ou B certains organismes prévoient qu'il doit être facturé deux forfaits TPMR alors que d'autres précisent qu'il ne doit en être facturé qu'un seul.

Dans l'onglet « Facturation » des constantes, il a été ajouté un sélecteur, à droite du forfait TPMR pour préciser si on doit facturer un ou deux forfaits TPMR dans le cas d'un transport au tarif A ou B.

➤ **Le véhicule et éventuellement le chauffeur apparaissent sur toutes les factures.**

Dans les versions précédentes, sur les factures de transports en série, il n'y avait pas le véhicule et le chauffeur car ces informations sont sur l'annexe dans la plupart des départements, mais certains départements ne demandent pas ces informations sur l'annexe.

Nous avons remis le véhicule sur toutes les factures, y compris les factures de transports en série. S'il est prévu que le chauffeur soit mis sur la facture, il est aussi mis sur toutes les factures.

Dans le cas d'une série de transports, c'est le véhicule et éventuellement le chauffeur du premier transport de la facture qui est mis sur celle-ci. Si les transports suivants ne sont pas faits avec le même véhicule ou le même chauffeur, il n'y aura pas ces informations sur la facture.

➤ **Date de l'attestation sur l'honneur paramétrable.**

Dans les versions précédentes, la date de l'attestation sur l'honneur, située en bas de la facture et éventuellement de l'annexe, était toujours la même que la date de la facture.

Cette date est maintenant paramétrable en bas de l'onglet « Facturation » des constantes. On peut prévoir de mettre soit la date de la facture, soit celle du jour de l'impression, soit ne pas imprimer de date et laisser le client l'écrire à la main.

➤ **Visualisation d'un fichier de télétransmission.**

Dans le menu « Utilitaires », « Visualisation fichier télétransmission » on peut visualiser le contenu d'un fichier de télétransmission au format B2. Cette fenêtre affiche le contenu d'un fichier de télétransmission au format B2 avec un enregistrement par ligne.

On peut positionner le curseur dans le fichier en saisissant la position souhaitée dans les deux zones en haut de la fenêtre ou, à l'inverse, on peut cliquer sur un octet dans le fichier pour que le logiciel affiche la position de cet octet dans les deux zones du haut de la fenêtre.

➤ **Possibilité d'imprimer les informations d'une prescription de transport.**

A partir d'une facture déjà existante, on peut maintenant imprimer une page qui contient les informations de la personne transportée, de l'assuré, de la prescription et les lieux de départ et d'arrivée du premier transport.

Pour obtenir cette impression, en consultation d'une facture, il faut utiliser l'icône représentant une imprimante située en haut à droite de l'onglet contenant les informations du client.

➤ **Mise à jour de la liste des organismes primaires.**

La liste des organismes primaires fournie avec le logiciel est mise à jour au fur et à mesure que la sécurité sociale sort une nouvelle version de la table des organismes. Dans la version 2020.00 de Mélusine Taxi Live, la liste des organismes primaires correspond à la version 3.64 de la table des organismes fournie par la sécurité sociale.

➤ **Correction d'erreur.**

Outre ces modifications concernant le fonctionnement du logiciel, il a été apporté toutes les corrections d'erreurs qui nous ont été signalées par les utilisateurs.